



N° 2026 / 083

ARRETE FERMETURE
DES CHEMINS RURAUX DITS
De Brehain-la-Ville & la Fosse Goland
Eclipse Partielle du Soleil - A5
Mercredi 12 Août 2026

Le Maire de la Commune de VILLERS LA MONTAGNE ;

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route actuellement en vigueur ;

VU la demande écrite de l'Association Ouvrage A5 Bois du four Ligne Maginot de fermeture des chemins en date du 03 Août 2026 ;

CONSIDERANT que l'observation de l'éclipse partielle du soleil le **MERCREDI 12 AOÛT 2026 de 18H00 à 24H00** à l'ouvrage A5 Bois du Four Ligne Maginot nécessite la Fermeture des chemins menant à l'ouvrage de :

- La Rue des Bords (face au Hangar MAURICE menant à l'ouvrage A5).
- La Rue du Maître Pareil (face au terrain de football menant à l'ouvrage A5).
- Avant l'ouvrage A5 côté Villers et non pas au carrefour de la D125.

PLAN JOINT AU PRESENT ARRETE

A R R E T E

ARTICLE 1 : Les différents chemins ci-dessus énumérés dans le titre du présent arrêté seront fermés à la circulation le **MERCREDI 12 AOÛT 2026 de 18 h 00 à 24 h 00**.

ARTICLE 2 : La Commune mettra le matériel nécessaire à disposition de l'Association A5 qui se chargera de la pose de la signalisation pour la fermeture et réouverture des chemins concernés.

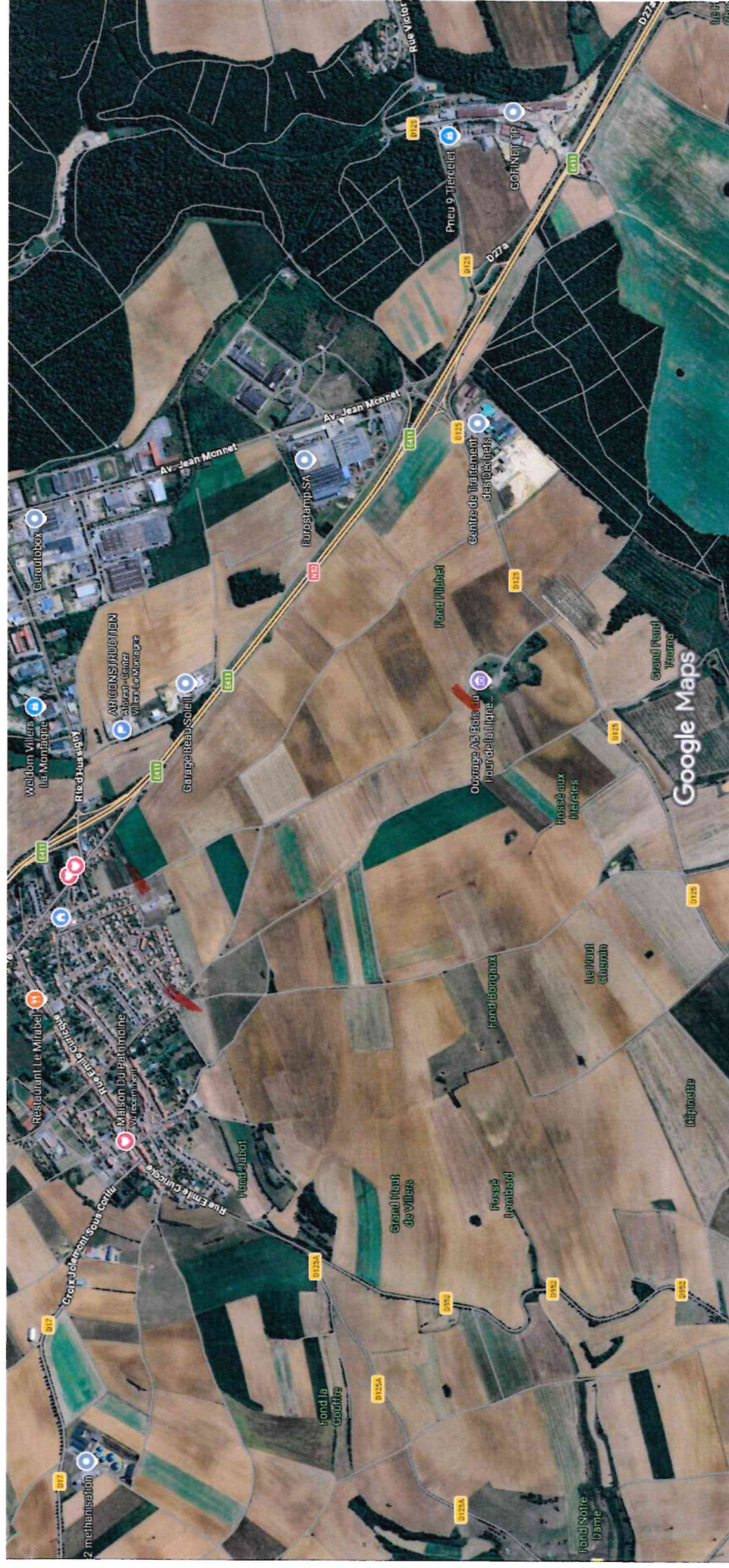
ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Police de MONT-SAINT-MARTIN.
- A Monsieur le Président de l'Association A5 Bois du Four.
- Aux Services Techniques Municipaux.

Fait à VILLERS-LA-MONTAGNE, le Cinq Août Deux Mil Vingt Six.

Le Maire,
Fabien LECLERCQ.





Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2026 Google 200 m

Fermetures chemino